

## SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 26/08/2022

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mrs PÉJOU, GORY, DEFORGE, Mmes LORNAC, FILIATRE, Mr MACARY, Mmes LABONNE, BLANCHER, Mr TARRADE, Mme LEMEINGRE, Mr HERMANN.

Absente : Mme REIX-PEYTOUR.

Monsieur MACARY Thierry a été élu secrétaire de séance.

---

-1-

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

-2-

### DÉCISIONS

Monsieur DUBOIS rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

- 2022-012 – Signature devis – Déplacement coffret éclairage public – Place Donnet  
Il est décidé de confier au SEHV 87410 Le Palais sur Vienne le déplacement du coffret pour un montant de 2 853.71 € HT
- 2022-013 – Signature devis – Achat Véhicule  
Il est décidé de signer le bon de commande avec la Sarl Pierre-Buffière Automobiles 87260 Pierre-Buffière pour un montant de 21 511.76 € TTC
- 2022-014 – Signature devis – Aménagement Sens Unique – Route du Moulin  
Il est décidé de signer le devis avec la Société Rondino 42600 Savigneux pour un montant de 2 545.67 € TTC
- 2022-015 – Règlement litige – Protocole d'accord transactionnel  
Il est décidé de procéder au versement de la somme de 500 € à Mme HERITIER Sophie pour la résolution amiable du litige

-3-

### VOTE DES TARIFS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 01/09/2022 les tarifs comme suit :

#### ***Cantine Scolaire***

Enfant	2,24 €
Enseignants	5.52 €

Il est rappelé que les repas ne sont décomptés qu'à partir de 4 jours consécutifs d'absence.

### ***Garderie Municipale***

Matin	1.42 €
Soir	2.12 €

-4-

### **ACQUISITION MAISON LEJEUNE**

Suite à la proposition de vente de Mr LEJEUNE Franck de l'ensemble immobilier cadastré A 1347 d'une contenance globale de 460 m<sup>2</sup> situé dans le Bourg pour un montant de 90 000 € net vendeur.

Considérant l'intérêt que pourrait avoir cet achat pour la Commune, le Conseil Municipal approuve cette acquisition sise « 1 Route de la Gare » mais au prix de 85 000 € net vendeur. (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée A 1347 moyennant la somme de 85 000 € hors frais notariés
- dit que les frais de notaire seront pris en charge par la Commune
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.  
En cas d'empêchement le jour de la vente, un adjoint pourra le représenter et conclure l'achat

-5-

### **CAUTION EMPLACEMENT FOIRE DE NOËL**

Il est proposé de voter une délibération portant sur la mise en place d'une caution pour les emplacements de la Foire de Noël (2<sup>ème</sup> samedi du mois de décembre).

L'objectif est de limiter au maximum les emplacements vides dus à l'absence de commerçants ayant pourtant manifestés leurs souhaits d'être présents.

Il est proposé de fixer cette caution à 80 €. Elle sera restituée en cas de présence et encaissée en cas d'absence.

Où l'exposé, le Conseil Municipal :

- ***accepte*** la mise en place d'une caution pour les emplacement de la Foire de Noël

-6-

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Carrière de Caux**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Mr LEPROVAUX, Directeur des Carrières de Condat ainsi qu'un représentant de la Société EUROVIA.

Le bail se termine en 2024 et ils sont venus faire une proposition de renouvellement à savoir une proposition de décharge.

Le Conseil Municipal demande que lors d'un prochain conseil, ils viennent présenter leur projet éventuel.

Divers

1°)

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur les états des lieux de la Salle des Fêtes qui restent à faire jusqu'à la fin de l'année.

2°)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs invitations ont été reçues en Mairie et demande aux membres présents s'ils sont intéressés par l'une d'entre elles.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20h45.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.

